

Collection fiction tv

Appel à projets des chaînes de télévision bretonnes dans le cadre du COM régional Avec le soutien de la Région Bretagne et du CNC.

1. Contexte

Dans le cadre du 4e Contrat d'objectifs et de moyens qu'elles ont signé fin 2022 avec la Région Bretagne, les chaînes bretonnes : France 3 Bretagne, TVR, Tébéo, Tébésud, Brezhoweb, ainsi que le webmedia Kub - en concertation avec Films en Bretagne (fédération des professionnels du secteur audiovisuel en région) -, ont souhaité s'engager dans une nouvelle expérimentation portant sur la création d'une collection d'unitaires fiction de moyen métrage. Objectif : diffuser sur leurs antennes, au terme des 3 années qui viennent, 4 films de fiction d'une durée de 50 à 60 minutes.

Cet élan qui réunit les acteurs de la création et les diffuseurs doit donner aux professionnel·le·s du territoire une opportunité supplémentaire et structurante de s'exercer à la fabrication d'œuvres de fiction (écriture, réalisation, interprétation, production...). Le souhait partagé, en formalisant ce dispositif, est notamment d'accompagner concrètement la filière régionale dans le passage du court au long métrage. L'ambition est aussi, pour les chaînes, de proposer à leurs téléspectateurs des œuvres de fiction portant un regard authentique et contemporain sur leur territoire.

2. Objet

Le présent appel à projets s'adresse aux sociétés de production audiovisuelle.

Il vise, au terme du processus et suivant les modalités décrites ci-après, la mise à disposition des chaînes bretonnes de 4 films de fiction d'une durée - chacun - de 50 à 60 minutes, et réunis en collection.

"FAR OUEST" est le titre que les chaînes souhaitent donner à la collection. Il constituera le fil conducteur thématique du corpus de films. Il devra s'illustrer dans les récits proposés, librement interprété (dans ses connotations diverses : perte de repères, effondrement des valeurs et des codes, friction entre groupes sociaux, conflits d'usage, droit du plus fort ; ailleurs idéalisé, convoité ; espaces et paysages préservés, à explorer, à défendre ; nouveau monde, futur à inventer, etc.) mais de façon à ce que les téléspectateur·rice·s puissent reconnaître leur territoire, et percevoir un certain écho à ce que, en tant qu'habitant·e·s, ils vivent au quotidien dans la société contemporaine.

L'ensemble des chaînes signataires du COM pourra diffuser la collection. Les conventions passées avec les sociétés de production au lancement de la phase de production préciseront l'éventuelle chronologie applicable aux diffusions et les droits concédés à chaque antenne le cas échéant.

Les 4 films faisant collection seront diffusés à intervalle régulier sur une période courte à la télévision et sur les supports digitaux des co-producteurs (1 film par semaine sur une période d'un mois par exemple).

Un plan de communication est établi parallèlement au présent appel à projet, et sera mis en œuvre en coopération entre les parties prenantes pour être de nature à :

- susciter en amont l'intérêt des téléspectateur·rice·s sur un programme en cours de fabrication ;
- promouvoir et valoriser la filière audiovisuelle régionale et le soutien public ;
- favoriser la recherche de financements privés au bénéfice de la production des œuvres et de leur promotion.

Le processus qui verra à son terme la diffusion de la collection sur les antennes des chaînes bretonnes suivra les phases suivantes :

- 1- Sélection des projets répondant au présent appel pour entrer en développement (jusqu'à 8 projets) ;
- 2 - Développement des projets sélectionnés / 15 mois ;
- 3 - Sélection de 4 projets au terme de leur phase de développement ;
- 4 - Production des 4 projets sélectionnés / 24 mois ;
- 5 - Livraison simultanée des 4 projets produits et diffusion par les chaînes bretonnes.

3. Attendus

Phase 1 / Sélection > Développement

En réponse au présent appel, et afin qu'elles sélectionnent les projets qui recevront une aide au développement, les chaînes attendent :

1 dossier comprenant les pièces suivantes :

- Synopsis de 5 pages environ ;
- Note d'intention précisant en quoi le film s'inscrirait dans la collection ;
- Note de réalisation ;
- CV de l'équipe ;
- Budget du développement ;
- Plan de financement du développement ;
- Liens vers le(s) film(s) précédent(s) ;
- Collaborateur·rice·s envisagé·e·s.

Phase 2 / Sélection > Production

À l'issue de la phase de développement, les dossiers de production attendus par les chaînes leur permettront de sélectionner les 4 projets qui constitueront la collection et dont la production sera par conséquent engagée.

Chaque dossier comprendra :

- Une V1 du scénario ;
- Un « moodboard » ;
- le détail des collaborations artistiques (dont le casting) ;
- Les devis prévisionnel et plan de financement.

4. Modalités

Sélection et suivi des projets

En qualité de commanditaires, les chaînes constitueront leur comité de lecture afin d'assurer la sélection des projets. Elles s'adjoindront à cette étape et ensuite, dans le suivi de la fabrication, l'expertise de consultants internes spécialistes de la fiction tv (groupe France télévisions) ou invités (scénaristes, réalisateurs, chargés de programme). Ceux-ci auront une bonne connaissance du territoire régional sans pour autant exercer en région.

Dotation par les chaînes bretonnes dans le cadre du COM régional

Développement

- Apport du COM à chaque projet : 10K € TTC

Production

- Apport du COM à chaque projet : 110 000 € TTC

Calendrier

- ➔ 1 > Lancement de l'appel à projets / mars 2023
- ➔ 2 > Réception et sélection des projets en développement (jusqu'à 8 projets) / 1er septembre 2023
- ➔ 3 > Réception des dossiers de production et sélection de 4 projets / 15 septembre 2024
- ➔ 4 > Livraison / octobre 2026 et diffusion des 4 films, en collection (1 unitaire / semaine pendant 1 mois) cette fin d'année.

5. Éligibilité / critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur :

- La qualité de leur proposition artistique ;
- Leur cohérence avec le projet de collection ;
- Leur faisabilité apparente compte tenu du financement moyen escompté (450 k € environ par film) ;
- Ainsi que sur les critères définis plus loin.

Traitement / Genre

Les films attendus doivent nourrir leurs récits du quotidien et des références communes des habitant-e-s de Bretagne, ainsi que des problématiques propres à leurs territoires.

Tous les genres sont éligibles à la restriction suivante : destinés à une diffusion télévisuelle, sur des chaînes généralistes, les films devront pouvoir être vus par un public large et ne faire l'objet d'aucune classification ou restriction particulière. La collection peut associer des unitaires appartenant à des genres différents (comédie, drame, polar...).

Les récits positifs, les trajectoires résilientes et l'humour seront appréciés.

Langues

Les chaînes pourront retenir un projet entièrement écrit et interprété en langue bretonne. Le projet sera livré sous-titré en français le cas échéant, voire produit en double version, c'est à dire également interprété en français. Les films peuvent par ailleurs intégrer des parties de dialogue en langue bretonne ou galloise.

Portage

Les projets présentés aux chaînes en réponse au présent appel seront obligatoirement déposés par des sociétés dont l'activité principale est la production audiovisuelle, intervenant au titre de producteurs délégués.

Une même société ou groupement de sociétés est en droit de présenter plusieurs projets et d'accompagner ensuite - le cas échéant -, leur production dans le cadre de la collection.

Qualification des équipes

Les auteur·e·s-réalisateur·rice·s des projets présentés devront satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir écrit et/ou réalisé - au minimum - un premier court métrage de fiction qui ait été produit par un tiers (société de production) et diffusé (télévision et/ou festivals) ;
- témoigner, de par son parcours personnel ou professionnel, d'une expérience avérée du territoire régional qui puisse lui en donner une perception sensible et étayée ;

Les producteur·rice·s des projets présentés devront satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir produit - au minimum - deux courts métrages de fiction pour la télévision ou le cinéma au cours des 10 dernières années.

Structuration de la filière / Expérimentation

Les projets présentés doivent avoir prévu leur tournage en Bretagne, le territoire étant posé comme la clé de voûte de cette collection.

Conformément à l'effort commun, défini par le COM régional, portant sur la professionnalisation et la structuration de la filière en région, et encourageant pour ce faire l'expérimentation, les chaînes apprécieront tout particulièrement les qualités ou stratégies suivantes :

- Stratégies de production collaboratives et innovantes qui chercheront à maximiser les ressources affectées aux projets et à s'assurer les meilleures chances d'aboutir la production dans le respect du cahier des charges donné par les chaînes (calendrier notamment) ;
- Stratégies qui contribueront à renforcer les compétences et à structurer la filière en région, en intégrant - par exemple -, aux équipes, de jeunes professionnel·e·s ; en optant pour la mixité des profils et leur complémentarité : professionnel·le·s expérimenté·e·s et émergent·e·s, résident·e·s breton·ne·s et consultant·e·s expert·e·s d'autres territoires, etc. ;
- Stratégies collaboratives qui contribueront à optimiser l'effet de collection en créant des passerelles et correspondances entre les projets, garantes du ton et de la cohérence de la collection.

Les projets les plus à même de convaincre les diffuseurs seront ceux impliquant au mieux le territoire. Cette qualité sera jugée à l'aune des critères suivants :

- Lien et pertinence du projet artistique avec le territoire ;
- Fabrication du film en Bretagne (de la préparation à la postproduction) ;
- Embauches significatives en Bretagne ;
- Réalisateur·trice et/ou auteur·e ayant sa résidence principale en Bretagne ;
- Producteur·trice et/ou co-producteur·trice implanté·e en Bretagne (siège social ou établissement stable).

Responsabilité sociale et écologique

Les chaînes privilégieront les démarches de production vigilantes à réduire leur empreinte écologique, à respecter l'égalité femme/homme et à organiser le travail des équipes dans le respect des lois, conventions et règlements en vigueur.

6. Contact / dépôt des dossiers

Demandes d'information et/ou dossiers à adresser en double à :
coproduction@tvr.bzh et k.lucas@tebeotv.fr